

QU'EST CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **bénévoles** formés membres de la communauté.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par les professionnels d'un **Service Régional de Justice Restaurative (SRJR)**, garants de son bon déroulement.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.



La Loi française permet désormais la pratique des Rencontres Condamnés-Victimes, parmi d'autres mesures de Justice restaurative (Art. 10-1 C.proc.pén.).

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e)
ou souhaitez plus d'informations :

Institut Français pour la Justice Restaurative

0693 802 803

coordination.reunion@justicerestaurative.org

CETTE INITIATIVE EST MISE EN OEUVRE
EN PARTENARIAT PAR :

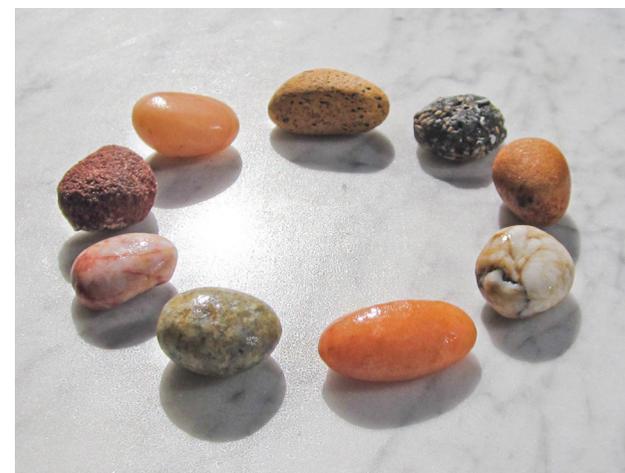
PLUS D'INFORMATIONS

www.justicerestaurative.org



Impression : RCS N° 452 123 367 000 16 - Ne pas jeter sur la voie publique

VOUS VOULEZ VOUS INVESTIR AUX
COTÉ DES PERSONNES VICTIMES ET
AUTEURS D'INFRACTIONS PÉNALE



Devenez
MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ
au cours de Sessions de Rencontres
Détenus ou Condamnés - Victimes

« Nous n'avons pas un rôle de témoin. On est là pour que les choses se passent bien. On a vraiment un rôle de bienveillance »

Judith,
représentante de la communauté

Plus d'informations sur
www.justicerestaurative.org

EN QUOI CONSISTENT LES RENCONTRES CONDAMNÉS-VICTIMES ?

« La victime, en sortant du procès, a plein de questions en suspens. Le détenu peut lui apporter beaucoup de réponses... pas toutes les réponses mais beaucoup de réponses... et en apportant ces réponses, le détenu prend conscience de la souffrance infligée à l'autre »

François Goetz,
Directeur d'établissement pénitentiaire

Il s'agit d'une Session de 5 rencontres suivies d'une 6^{ème} rencontre bilan, entre un groupe de personnes victimes et un groupe de personnes condamnées, anonymes, concernées par un même type d'infraction.

« Le fait qu'il aille en prison ne m'a pas apporté grand chose, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus »

Samia,
personne victime

Au cours de ces rencontres, en présence de 2 animateurs et de 2 membres de la communauté bénévoles, spécifiquement formés, chaque participant va pouvoir s'exprimer sur les émotions, les ressentis consécutifs à l'infraction pénale subie ou commise (pourquoi ? comment ?)

« Si j'y suis allé, c'est pour dire les choses que j'avais sur le cœur, des choses que j'avais pas pu dire au moment du procès... C'est important »

Laurent,
personne condamnée



L'objectif de la Session est de permettre l'instauration entre les participant(e)s d'un dialogue sincère, dans le respect de la dignité de chacun. Elle n'a aucune visée thérapeutique, quelle que soit la gravité de l'acte.

« C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard, réellement soucieux du « comment ça va aller ? », « comment ça va ? », « comment ça ira ? Et si à un moment donné ça ne va plus, y'a pas de soucis... t'arrêtes tout ! »

Ingrid,
personne victime

« Moi j'ai pu vraiment aller au bout de ce que j'avais à dire et ça a été pour moi un moment fort... au niveau de mon ressentiment et puis, après, de l'apaisement parce que j'ai pu leur dire exactement ce qu'une victime ressentait... Quelque chose a bougé »

Antonio,
personne victime

La participation à la Session est gratuite pour toutes les personnes concernées.

QUEL EST LE RÔLE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ?

La Justice restaurative repose sur l'idée fondamentale que les individus sont « interconnectés » au sein de divers réseaux familiaux, d'amitié, de solidarité... La communauté est un espace social relationnel au sein duquel les individus évoluent.

« Les membres de la communauté ont un rôle discret. On est plus dans un rôle de soutien, d'aide, quand le besoin s'en fait sentir. »

Claude,
membre de la communauté

Les deux membres de communauté ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateurs, de manifester, par leur présence, la solidarité de la communauté à l'égard des participants victimes et infracteurs, l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions du conflit né de l'infraction. Par leur soutien moral et leur présence, ils encouragent les participants dans leur implication et promeuvent la reconstruction du lien social au sein de la communauté.

« On est aussi là pour être au plus prêt des personnes qui peuvent éprouver des difficultés. »

Marjorie
membre de la communauté

Se gardant de tout jugement de valeur lors des échanges, les membres de la communauté participent à la mesure dans une posture de neutralité bienveillante.